



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 013-20 C

**Objet :** *RS - Adhésion de Grand Chambéry au Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Pierre Garnier
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fresso - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoultre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 013-20 C

objet **RS - Adhésion de Grand Chambéry au Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges**

---

Alexandra Turnar, vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges, rappelle que le massif des Bauges est un massif identitaire aux paysages, patrimoine et ressources naturelles remarquables contribuant à l'attractivité économique et touristique du territoire. Le massif participe également à l'équilibre territorial entre les espaces urbains et ruraux.

Le Syndicat mixte du Parc détient des compétences techniques spécifiques pour la gestion de ce territoire rural de montagne complémentaires à l'ingénierie de l'intercommunalité. Il peut contribuer à la nouvelle identité ville-campagne qui reste à construire en mettant en synergie l'urbain et le rural, la plaine et la montagne.

Au regard des nombreux projets réalisés en coopération avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunales) en matière de tourisme, agriculture, sylviculture, urbanisme..., il apparaît cohérent que l'intercommunalité prenne part à la gouvernance du projet Parc pour coconstruire et coordonner les politiques publiques sur ce territoire.

Par délibération du 2 mai 2019, le Conseil communautaire a approuvé le principe de l'adhésion de Grand Chambéry au Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges, les modalités d'adhésion restant alors à préciser notamment pour permettre l'adhésion des EPCI tout en maintenant celle des villes-portes. Les statuts du Syndicat mixte du Parc ayant été modifiés à cet effet par délibération du Comité syndical du 28 novembre 2019, il est proposé de confirmer l'adhésion de Grand Chambéry.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** les articles L.333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 du code de l'environnement,

**Vu** les articles L.5711-1 à L.5722-11 et R.5711 à R.5723-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire du ministre de l'Intérieur du 22 juin 2006 relative aux Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux,

**Vu** la délibération du Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges du 10 juillet 2018 demandant le renouvellement du classement du Parc naturel régional du massif des Bauges,

**Vu** la délibération du Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges du 28 novembre 2019 approuvant la modification de ses statuts,

**Vu** la délibération n° 104-19 C du Conseil communautaire du 2 mai 2019 approuvant le principe de l'adhésion de Grand Chambéry au Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** sollicite le Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges pour l'adhésion de Grand Chambéry conformément aux statuts ci-joints,

**Article 2 :** fait le choix d'une représentation directe de Grand Chambéry dans le Syndicat mixte, la ville-porte de Chambéry conservant sa représentation et ses engagements propres,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 013-20 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion de Grand Chambéry au Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : statuts PNR

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H22919H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22919H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au